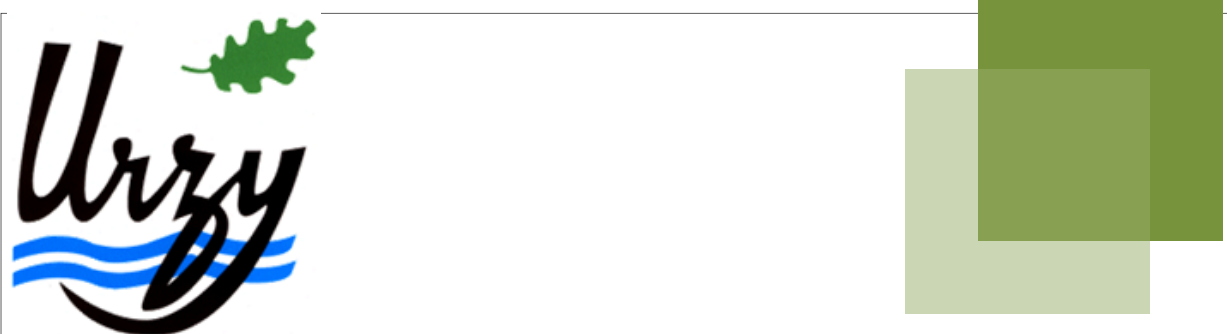




Commune d'URZY

Elaboration du Plan local d'Urbanisme



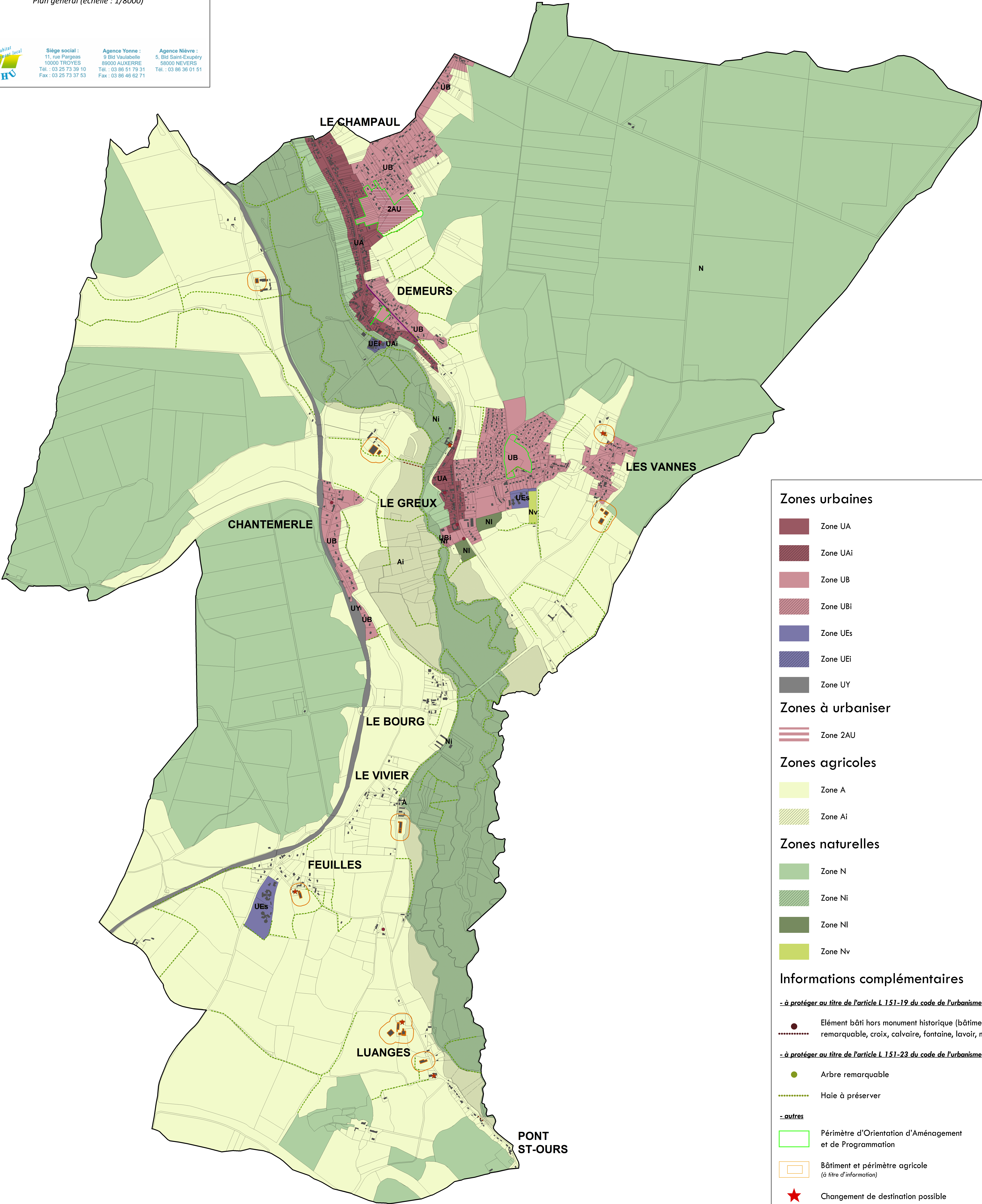
Pièce n°4 : Règlement graphique
Plan général (échelle : 1/8000)



Siège social :
11, rue Pargess
10000 TROYES
Tél. : 03 25 73 39 10
Fax : 03 25 73 37 53

Agence Yonne :
9 Bd Vaublanc
89000 AUXERRE
Tél. : 03 86 51 79 31
Fax : 03 86 46 62 71

Agence Nièvre :
5, Bd Saint-Exupéry
58000 NEVERS
Tél. : 03 86 36 01 51



Zones urbaines

- Zone UA
- Zone UAi
- Zone UB
- Zone UBi
- Zone UEs
- Zone UEi
- Zone UY

Zones à urbaniser

- Zone 2AU

Zones agricoles

- Zone A
- Zone Ai

Zones naturelles

- Zone N
- Zone Ni
- Zone NI
- Zone Nv

Informations complémentaires

- à protéger au titre de l'article L 151-19 du code de l'urbanisme
- Elément bâti hors monument historique (bâtiment remarquable, croix, calvaire, fontaine, lavoir, muret...)
- à protéger au titre de l'article L 151-23 du code de l'urbanisme
- Arbre remarquable
 - Haie à préserver
- autres
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - Bâtiment et périmètre agricole (à titre d'information)
 - ★ Changement de destination possible
 - Linéaire commercial